



**POUR PUBLICATION OU DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **Les messes du temps des fêtes dans le diocèse de Rimouski**

**Rimouski, 23 décembre 2021-** Les évêques du Québec ont tenu une réunion par ZOOM, le 22 décembre 2021, après la conférence de presse du premier ministre, M. François Legault. Mgr Denis Grondin était présent et il nous communique l'information suivante :

**Les évêques du Québec ont pris la décision de garder les églises ouvertes au culte pendant la période des fêtes, mais dans le respect strict des mesures sanitaires imposées par la santé publique et le gouvernement.**

En conséquence, et pour le moment, c'est le statu quo. Rien n'est changé et les églises du diocèse de Rimouski restent ouvertes au culte. Donc, les messes de Noël, du Jour de l'an et toutes les autres messes qui ont été planifiées peuvent être célébrées comme prévu. Toutefois, rappelle Mgr Denis Grondin, cela ne peut se faire que dans la mesure où les paroisses peuvent assumer l'exigence du passeport vaccinal, qui est obligatoire pour pouvoir être admis dans un lieu de culte, ainsi que les autres exigences sanitaires. **Les paroisses ont donc la liberté de ne pas tenir de célébrations dans leur église quand elles estiment ne pas pouvoir assumer ces mesures.**

Les autres diocèses du Québec ont adopté la même position, à l'exception de l'Archidiocèse de Québec. Le statu quo va demeurer en vigueur jusqu'à nouvel ordre, mais pourrait évidemment être modifiée ultérieurement, dépendant de l'évolution de la pandémie.



Yves-Marie Mélançon, v.é.  
Chancelier

YMM/gl